



REUNION DU COMITE SYNDICAL MARDI 18 JUIN 2024

-:-

ORDRE DU JOUR :

- Convention de mise à disposition des terrains du SMAM pour le feu d'artifice 2024

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS DU SMAM POUR LE FEU D'ARTIFICE 2024

Depuis plusieurs années, les villes de Roissy-en-Brie et de Pontault-Combault sollicitent le SMAM pour organiser leur feu d'artifice à l'occasion de la fête nationale, sur le site de l'étang du Coq.

Afin de cadrer cet évènement ainsi que les travaux préparatoires rendus nécessaires, une convention est établie entre les deux villes et le SMAM.

Questions diverses

Point sur les projets de l'étang du Coq.